

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 29 mai 2013

sous la Présidence de Madame Muriel THALMANN

Préavis 07-2013 Chemin de Pallin - Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux et renouvellement du réseau d'électricité
Crédit demandé CHF 754'000.00

Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis municipal N° 07-2013 du 17 avril 2013,
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire,
- vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter le projet de renouvellement réseau électrique et de mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux au Chemin de Pallin, soumis à l'enquête publique du 6 mars au 4 avril 2013 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 754'000.00 TTC ; destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des travaux de renouvellement du réseau électrique et de mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux au chemin de Pallin, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) travaux liés à l'électricité
 - sur une période de 20 ans au maximum pour les travaux du réseau d'électricité ;
 - sur une période de 20 ans au maximum pour les travaux du réseau d'éclairage public aérien ;

b) travaux des collecteurs

- par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau d'assainissement ;

c) travaux des routes et aménagements routiers

- par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau routier.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

La secrétaire

Muriel THALMANN



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 30 mai 2013